

LIVRET DE PRESENTATION



EHPAD Louis Ropert

3 allée des Tilleuls

56240 Plouay

Tél : 02 97 33 03 00

Mail : direction@ccas-plouay.fr

Madame, Monsieur,

Ce livret de présentation a été réalisé pour vous permettre de disposer des renseignements utiles concernant l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) « Louis Roperet ».

Nous restons à votre disposition pour toute information.

***La Direction
Le Bozec Anne Laure***

PRESENTATION

L'EHPAD Louis Ropert a pour mission d'accueillir et d'accompagner des personnes âgées dépendantes, quels que soient leur niveau de dépendance et leurs pathologies, tout en préservant leur autonomie et en apportant confort et bien-être.

En tant qu'établissement public médico-social, géré par le CCAS de Plouay et présidé par Monsieur Le Maire de Plouay, nous veillons à accompagner les résidents dans leur vie quotidienne et à répondre le mieux possible à leurs besoins. Nous tentons également à travers chacune de nos actions de maintenir au plus haut le niveau d'autonomie de chaque résident.

Notre établissement Louis Ropert est ouvert depuis 1975, en tant que Foyer Logement. L'EHPAD Louis Ropert a connu plusieurs étapes cruciales concernant sa transformation physique et concernant le nombre de résidents accueillis et en 2003 l'établissement est passé EHPAD suite à la loi rénovant l'action sociale et medio sociale de 2002.



Mais depuis Octobre 2022, date d'ouverture du nouveau bâtiment, l'établissement dispose d'une capacité de 70 lits d'EHPAD répartis comme suit :

- EHPAD : 58 résidents repartis sur 2 étages
- EHPAD Unité de Vie Protégée : 12 résidents

Tout proche de son centre-ville et de ses services de proximité (Boulangerie, La poste, mairie, salles d'expositions et d'animations culturelles, ...), l'EHPAD Louis Ropert vous offre un cadre de vie des plus agréables.

Construit sur 2 étages, le nouvel établissement est lumineux et chaleureux. Une attention particulière a été apportée aux ambiances et aux couleurs de notre établissement. Les espaces de vie sont spacieux et ouverts sur l'extérieur.

Son architecture permet de dissocier le centre avec ses salons et donc ses espaces de vie 'jour', et les allées pour les espaces 'nuit'. La sensation d'espace est accentuée par de nombreuses baies vitrées qui permettent à la lumière de venir éclairer naturellement tous les espaces de détente et de loisirs à disposition. C'est ainsi que ses salons, ses salles à manger et ses espaces verts sont autant de lieux qui favorisent la convivialité.

Chaque chambre individuelle est équipée d'une salle d'eau privative accessible aux personnes à mobilité réduite.

Nous mettons en avant le côté hôtellerie, restauration ; tout en assurant une prise en charge médicale optimale. Et en offrant un cadre de vie adapté aux besoins.



LA PHILOSOPHIE DE VIE

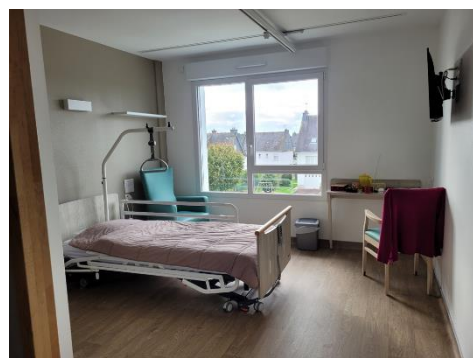
Il est important que les valeurs de l'établissement correspondent aux souhaits des résidents et réciproquement. L'adhésion au projet d'établissement par les résidents et les familles est primordiale pour son bon fonctionnement. Nos valeurs se basent sur le respect de la liberté d'agir et de penser du résident, et sur l'accompagnement au maintien de l'autonomie. Les seules limites seront guidées par le respect de la vie en collectivité et la raison médicale.

Faire confiance pour l'accueil d'un proche est un acte important sur lequel la relation de confiance est la base de la réussite. C'est une relation à trois qui doit se construire et fonctionner à tout moment : résident, famille et établissement.

LE CONFORT

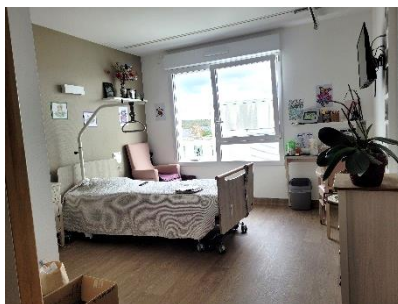
Les chambres de 20m² sont individuelles et sont équipées de la manière suivante :

- Un lit médicalisé,
- Un chevet,
- Un bureau,
- Une chaise
- Un fauteuil de repos,
- Une table adaptable si besoin,
- Une prise téléphone,
- Une télévision
- Une salle d'eau équipée d'une douche italienne et de WC.

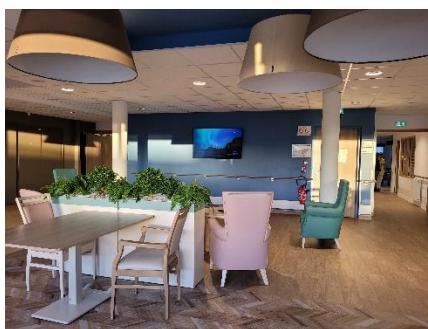


Chaque chambre est également équipée de placards et de deux sonnettes « appel malade », dans la chambre et dans la salle de bain. En tout état de cause, chacun est encouragé à personnaliser son environnement afin de s'y sentir au mieux.

Deux chambres dotées d'une porte communicante peuvent permettre d'accueillir les couples.



De plus, les principaux accès sont sécurisés à l'aide de digicode, afin de maîtriser les entrées mais aussi les sorties. En cas d'urgence les portes se déverrouillent grâce au Système de Sécurité Incendie.



LES PRESTATIONS

TELEPHONE

Une ligne téléphonique peut être mise en place à l'arrivée. L'abonnement téléphonique est de 25€ par mois.



LINGE

La résidence assure gratuitement l'entretien du linge de lit et de votre linge personnel. Le linge personnel est entretenu par notre service de lingerie.



COURRIER

Le courrier est distribué chaque jour par les équipes et expédié.



COIFFURE

Les coiffeurs à domicile, interviennent dans l'établissement et proposent les prestations telles que shampoing, coupe, couleur, coiffage. Ces prestations sont à la charge des résidents.

Un espace beauté est mis à disposition



CULTE

Chacun est libre d'exercer son culte au sein de l'établissement.



PETITES REPARATIONS

Elles sont assurées quotidiennement par les agents d'entretien de l'établissement.



LA RESTAURATION

Les repas sont élaborés sur place par le personnel de cuisine de l'établissement, essentiellement à base de produits frais adaptés aux goûts et aux capacités de chacun.

Les proches et familles peuvent également venir déjeuner avec les résidents. Pour ce faire, merci de prévenir l'accueil de l'EHPAD. Les repas consommés sont facturés.



LES ANIMATIONS

Du lundi au vendredi, elles s'organisent autour d'activités :

- Manuelles (pâtisserie, cuisine, loisirs créatifs, jardinage...),
- Motrices (gymnastique douce, équilibre, olympiades...),



- Intellectuelles (atelier mémoire, expression...),
- Ludiques (jeux de société, vidéo, ...),
- Sorties (promenades, marchés, spectacles, restaurant...),



- Repas à thème (barbecue, repas comme à la maison...),
- Musicales (intervention de chorales, musiciens, danseurs...)



- Echanges intergénérationnels avec l'école, le centre aéré de la commune et d'autres établissements.

LES VISITES

Les visites des proches sont possibles tous les jours du lundi au vendredi de 13h30 à 19h30 ainsi que les week-ends et jours fériés sur les mêmes horaires. Le matin reste le moment privilégié pour les soins, la toilette et les visites des médecins.

Les résidents ont la liberté d'aller et venir et de recevoir leur famille, tout en respectant néanmoins, les règles de vie en collectivité.

Les résidents peuvent accueillir leurs invités dans leur chambre ou dans de nombreux lieux de rencontre aménagés à cet effet au sein de l'établissement.



LE CVS

Il existe conformément à la loi du 2 janvier 2002, un Conseil de la Vie Sociale, instance d'expression des résidents, des familles, du personnel et de l'organisme gestionnaire. Il s'agit d'un organisme consultatif sur toutes les questions relatives à la vie dans l'établissement. Il est composé de représentants élus ou désignés pour trois ans par scrutin secret :

- des résidents
- des familles
- des personnels
- d'un membre de l'organisme gestionnaire

Le Conseil de la vie sociale se réunit au minimum trois fois par an.



UNITE DE VIE PROTEGEE

Une Unité de Vie Protégée a ouvert en Octobre 2022 et accueille jusqu'à 12 résidents. L'orientation est faite sur décision médicale et permet à des personnes présentant des troubles cognitifs légers à modérés de participer à des ateliers et des activités adaptées, encadrés par une équipe spécialisée et formée, dans un cadre rassurant et sécurisant.



C'est une unité d'hébergement fermée au sein de l'EHPAD entourée d'un vaste jardin clos destiné aux résidents atteints de maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée présentant des troubles du comportement important.

Elle propose un accompagnement adapté ne pouvant être réalisé dans les unités ouvertes. Elle dispose d'une architecture contenant, sécurisée et de petite taille ouverte permettant de se promener en toute sécurité.

Au sein de cet environnement chaleureux et sécurisant, l'UVP propose une prise en charge communautaire basée sur des activités occupationnelles et socio-thérapeutiques encadrées par des professionnels formés à des méthodes de communication et de techniques d'accompagnement adaptées aux troubles comportementaux.

L'entrée dans l'UVP est faite après une évaluation du résident par le médecin coordonnateur, l'infirmière coordinatrice et le psychologue. Elle nécessite l'accord du résident et/ou de son représentant légal.

L'accompagnement de ces résidents est réalisé par une équipe pluridisciplinaire (ASG, IDE, psychologue, psychomotricienne, médecin coordonnateur.) et s'appuie sur le projet personnalisé avec pour objectifs de :

- ✓ Maintenir la liberté dans un espace sécurisé en limitant les contentions physiques et médicamenteuses,
- ✓ Réduire les troubles du comportement,
- ✓ Faciliter des échanges entre résidents et le maintien du lien social
- ✓ Favoriser le maintien des repères
- ✓ Veiller à l'apaisement des personnes accueillies

Des ateliers sont proposés par les animatrices, l'équipe soignante, l'ergothérapeute et la psychologue.



LE PERSONNEL

L'équipe est constituée de près de 55 agents qui assurent chaque jour le bon fonctionnement de la structure.



- ✓ L'administration : l'équipe vous accueille et répond à vos questions au quotidien.
- ✓ L'infirmière coordonnatrice : Elle assure l'organisation et le fonctionnement du service de soins et de l'hygiène des locaux. Elle est garante de la qualité de la prise en charge des résidents. Elle participe également à la politique des admissions.
- ✓ Les infirmiers : En collaboration avec le médecin référent, ils prodiguent des soins et distribuent les traitements. Ils travaillent en partenariat avec les soignants de chaque service. Ils répondent aux questions des proches.
- ✓ Les aides-soignants : Ils aident dans les gestes quotidiens principalement pour la toilette, la prise des repas, l'aide à la marche... en maintenant les capacités d'autonomie.
- ✓ Les agents hôteliers : Ils entretiennent les locaux, gèrent le service hôtelier et répondent aux besoins.
- ✓ L'ergothérapeute : Elle assure le confort en adaptant lits, matelas, fauteuils ... aux besoins. Elle anime des ateliers permettant de maintenir la marche, l'équilibre et la praxie.
- ✓ La psychologue : Elle est à l'écoute des résidents et des familles. Elle conseille les professionnels dans les accompagnements. Elle élabore, en collaboration avec l'ensemble des équipes soignantes et le résident, le projet personnalisé.

- ✓ Les animateurs : Ils organisent la vie sociale, culturelle et ludique de l'établissement du lundi au vendredi. Ils favorisent les échanges avec l'extérieur.
- ✓ Les cuisiniers : Ils réalisent des menus équilibrés, construits avec la diététicienne, à partir de produits frais. Ils tiennent compte des goûts des résidents.
- ✓ Les lingères : Elles entretiennent l'ensemble du linge de l'établissement et prennent soin des vêtements. Elles entretiennent également l'ensemble du linge collectif et professionnel.
- ✓ Les agents techniques : Ils veillent à l'entretien général de l'établissement et du parc, assurent les petites réparations et veillent à la sécurité.
- ✓ Les intervenants paramédicaux
 - Pédicure : Elle intervient dans l'établissement à la demande.
 - Kinésithérapeute : Sur prescription médicale, un kinésithérapeute peut intervenir pour des séances de rééducations bien spécifiques.

LA SANTE

L'EHPAD Louis Ropert est aussi un lieu de soins, bénéficiant d'une surveillance continue grâce à une équipe de soins présente jour et nuit

L'accueil et le séjour dans l'établissement s'inscrivent dans le respect des principes et valeurs définis par la Charte de la personne âgée dépendante de la Fédération Nationale de Gérontologie qui répond à l'arrêté du 8 septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie. La charte est affichée au sein de l'établissement et remise aux résidents et leurs proches au moment de l'admission. Le résident est une personne qui a le droit au respect de ses libertés fondamentales qui s'exprime dans le respect réciproque :

- ✓ Des salariés,
- ✓ Des intervenants extérieurs,
- ✓ Des autres usagers/résidents,
- ✓ De leurs proches.

Ces libertés fondamentales sont les suivantes :

- ✓ Respect de la dignité et de l'intégrité,
- ✓ Respect de la vie privée,
- ✓ Liberté d'opinion,
- ✓ Liberté de culte,
- ✓ Droit à l'information,
- ✓ Liberté de circulation (des mesures de protection pourront être envisagées et pourront faire l'objet d'une inscription dans le projet de vie annexé au contrat de séjour),



✓ Droit aux visites...

Les soins de nursing sont assurés par une équipe de soignants qualifiés. Les soins consistent dans les différentes aides à l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne (toilette, habillage, aide aux repas, prévention ou traitement de l'incontinence, etc.).

Les produits d'incontinence sont pris en charge par l'établissement. Les produits de toilette (shampoing, gel douche, savonnette, eau de Cologne, etc.) sont à la charge du résident, qui devra en assurer, lui-même ou sa famille, la fourniture régulière au cours de son séjour.

La prise en charge financière des soins (ensemble des soins de nursing et des soins infirmiers) sont pris en charge par l'établissement.

Le séjour est formalisé dans le projet d'accompagnement personnalisé.

CONDITIONS DE FACTURATION

LES TARIFS

Les tarifs hébergement sont votés par le Conseil d'Administration

Le tarif dépendance et le tarif hébergement aide sociale sont fixés par le Conseil Départemental du Morbihan

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie finance la partie soin.

Les frais de séjour sont payables à terme échu.

Tarifs 2023

TARIFICATION à compter du 1er JANVIER 2023

Niveau de dépendance	GIR 1 à 6	
	par jour	par mois (31 jours)
Tarif Hébergement	65,00	2015,00
Ticket modérateur à la charge du résident	6,58	203,98
TOTAL	71,58	2218,98

LES AIDES

L'APL

Quelques jours avant l'entrée, l'établissement vous donne un dossier de demande APL à compléter et à ramener le jour de l'entrée. Le droit à l'APL est calculé par une caisse d'allocation familiale (CAF ou MSA selon l'origine des pensions de retraite).

L'Aide sociale (AS)

L'aide sociale à l'hébergement est une aide financière accordée à toute personne âgée d'au moins 65 ans qui se trouve dans l'incapacité de subvenir à tous ses frais d'hébergement en EHPAD

Cette aide a un caractère subsidiaire, facultatif et alimentaire, elle ne peut être demandée que lorsque tous les autres recours ont été épuisés, notamment l'aide des obligés alimentaires (membres de la famille), le patrimoine financier (assurances vie et autres placements bancaires). Une déclaration de patrimoine est demandée par le Conseil Départemental.

Constitution du dossier aide sociale :

Le dossier de demande d'aide sociale est à demander au service comptabilité

Le droit à l'attribution aide sociale est calculé en fonction du tarif hébergement aide sociale, voté par le Conseil Départemental du Morbihan (et non en fonction du tarif voté par le Conseil d'Administration de l'EHPAD).

Les frais d'hébergement aide sociale sont directement payés à l'EHPAD par le Conseil Départemental.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) :

1/ Votre « domicile de secours » est dans le Morbihan : L'Allocation Personnalisée d'Autonomie est une allocation mensuelle, qui correspond à la différence entre le tarif dépendance de l'établissement correspondant au GIR du bénéficiaire et le ticket modérateur. Le Conseil Départemental du Morbihan verse mensuellement à l'établissement une dotation globale, ainsi vous ne réglez pas le tarif dépendance mais uniquement le ticket modérateur (ou dépendance commune).

2/ Votre « domicile de secours » n'est pas dans le Morbihan, vous réglez le tarif dépendance. Un dossier de demande d'APA est déposé auprès du Conseil Départemental concerné qui fixera, selon vos revenus mensuels, le montant de l'aide attribuée.

